

Séance du Vendredi 1^{er} septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier septembre à 20H30, le Conseil municipal de la Commune de Marcelcave, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Alain SAVOIE, Maire.

Étaient présents : Alain SAVOIE, Claude RÉMY, Isabelle MARÉCHAL, Thierry DAMBRIN, Guy DEKERVEL, François ESSIQUE, Angélique LONGUÉPÉE, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT,

Étaient représentés : Ulrich CUVILLIER qui donne pouvoir à Guy DEKERVEL, Isabelle DECREQUY qui donne pouvoir à Alain SAVOIE, Jean-Philippe DE OLIVEIRA qui donne pouvoir à Angélique LONGUÉPÉE, Delphine STRUZIK qui donne pouvoir à Claude RÉMY,

Étaient absents : Geneviève DUVAUCHELLE, Émilien TAVERNIER,

Secrétaire de séance : Colette PETIT

Cette séance est le report, conformément à la loi, de la séance prévue initialement le vendredi 25 août 2023, annulée faute de quorum (membres élus participant insuffisants)

Le quorum étant atteint ce jour, le Conseil Municipal pourra voter le point du jour ajouté sur la convocation.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 23 Juin 2023.

M. le Maire demande de rétablir la distribution du compte-rendu des réunions du Conseil Municipal dans les boîtes aux lettres pour tous les administrés.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIEP du Santerre de l'année 2022

M. le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIEP du Santerre.

Le taux de nitrates est à la limite supérieure des normes. Le prix moyen du mètre cube augmente de 1,96 € à 2,01 €.

Il faut noter la qualité du réseau souterrain de la commune par rapport aux autres communes au niveau national. En effet, il est efficace à 82 %, alors que dans certaines grandes villes ce taux avoisine les 50%. La rénovation du réseau, entrepris il y a plusieurs années, fut une bonne chose.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le rapport du SIEP 2022 sur le prix et la qualité de l'eau potable du SIEP du Santerre au titre de l'année 2022.

2. Subventions des associations

Pour mémoire, lors du vote du budget, le conseil a décidé d'inscrire des crédits d'un montant de 11 000 € sur la ligne budgétaire relative à « l'aide aux associations ».

À la suite de l'envoi de la sollicitation auprès des associations pour la réception de leurs demandes de subvention au titre de l'exercice 2023, la Commission « Animation-Sport-Culture-Jeunesse » s'est réunie en 2^{ème} session le mardi 22 août 2023 aux fins d'étudier les dossiers complémentaires reçus.

En respect des critères (aide au fonctionnement, aide aux projets et actions), la commission a étudié les quatre dossiers restants. L'association « les Sixties » est porteur d'un projet communal concernant l'installation de défibrillateurs extérieurs. En attente d'une réponse de subvention, cette aide exceptionnelle de la commune ne sera versée que si le projet aboutit.

Il est rappelé aux associations que l'achat de matériel ou équipement subventionné par la commune ne doit pas faire l'objet d'un commencement anticipé sans autorisation de dérogation, faute de quoi la subvention serait annulée.

Vu l'avis de la Commission « Animation-Sport-Culture-Jeunesse », le Conseil municipal décide dans le cadre d'une deuxième session, à l'unanimité, d'attribuer les aides aux structures associatives ayant déposé des dossiers complets ainsi qu'il suit, pour un montant total de 5 430 € :

Association	Montant alloué
Sixties	1 300,00 €
Sixties -aide achat défibrillateurs extérieurs	1 300,00 €
Comité des Fêtes	2 000,00 €
Société de Chasse	330,00 €
Taverne des Meeples	500,00 €
<i>Total</i>	<i>5 430,00 €</i>

M. Guy DEKERVEL ne participe pas au vote pour « la société de chasse » et M. Claude RÉMY pour celui des « Sixties ».

3. Tarif cantine pour l'année 2023/2024

Chaque année, avant la rentrée scolaire, le conseil municipal se prononce sur les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie.

Pour l'année scolaire 2023-2024, à compter donc du 4 septembre, la société API Restauration, prestataire, nous notifie une révision à la hausse de son prix, à concurrence de 10 % (indice INSEE Restauration : + 10.35 %), soit un prix du repas facturé qui passe à 2.77 € TTC, soit en valeur absolue une augmentation de 25 centimes.

Le repas n'est pas le seul poste qui augmente : le pain, l'énergie, l'eau et les frais de personnel augmentent également. Le « repas par enfant » passe, en frais réel, de 6.47 € à 7.52 €, soit plus d'1 € d'augmentation pour la commune.

En consultant les communes avoisinantes, le même problème est évoqué et chaque commune a obtenu du prestataire un tarif différent. Le service rendu, pouvant également varier (pain et fromage compris ou non, ...) Le prix demandé aux familles varie de 4.00 € à Corbie à 4.80 € (en fonction du quotient) au SISCO du Hamel.

Afin de proposer le prix le plus juste sur ce sujet sensible qui est à l'origine du report du Conseil municipal du 26/08/2023, la commission « Ecole et périscolaire » va se réunir avant le dernier conseil de l'année civile pour statuer sur les tarifs à appliquer au 1^{er} janvier 2024.

Au préalable, le prestataire API sera contacté pour une renégociation collective des services avec les communes du secteur et d'autres prestataires seront également sollicités.

Dans l'immédiat, après négociation, le prestataire API a consenti à baisser son prix HT révisé du repas facturé à la Commune de 0.03 euros.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le maintien des tarifs actuels jusqu'au 1/01/2024

- **Restauration scolaire (habitants de Marcelcave) = 4.14 €**
- **Restauration scolaire (Extérieur) = 5.30 €**
- **Restauration scolaire (exceptionnel) = 6.90 €
(Inscription de dernière minute)**
- **Garderie = 1.20 € la ½ heure, 2.40 € l'heure,**

4. Règlement de la cantine/garderie

Le règlement intérieur, ne sera donc pas modifié jusqu'au 31/12/2023, en dehors de la modification concernant les certificats médicaux approuvés au Conseil du 2 décembre 2022.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, de renouveler le règlement intérieur sans modification jusqu'au 31/12/2023.

5. Emprunt

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de contracter un emprunt de 130 000 € pour l'achat du tracteur et pour les travaux au cimetière, comme il avait été décidé au budget primitif 2023.

Après consultation des offres, le Crédit Agricole propose un taux fixe de 4.35 % sur une durée de 15 ans, avec une échéance annuelle de 11 980,29 €.

Les frais de dossier s'élèvent à 260 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole de Brie Picardie, d'un montant de 130 000 €, avec un taux fixe de 4.35 % sur une durée de 15 ans, et échéance annuelle.

6. Convention annuelle de l'utilisation des salles pour les associations

Une convention va être mise en place, à compter du 1^{er} septembre 2023, avec les associations pour l'utilisation des salles susvisées hors week-end. Le planning devra être communiqué avant le 14 juillet de l'année qui précède la réservation. Cette convention règlemente les horaires, les conditions d'utilisation dans une démarche éco-responsable ainsi que les dirigeants autorisés par chaque association pour gérer cette occupation.

Le prêt des salles est un avantage en nature offert aux associations par la commune.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention de prêt des salles qui sera applicable dès le 1^{er} septembre 2023.

7. Informations et questions diverses

- Rappel avant changement de gaz : toutes les personnes qui reçoivent le gaz de ville à leur domicile doivent **impérativement** faire vérifier leurs installations (chaudière et brûleurs plaque de cuisson) avant le 30 septembre 2023, sous peine de coupure. Pour prendre rendez-vous appeler le 03.66.88.17.91 (La société DERVELLOIS à Moreuil a été mandatée pour la majorité des interventions).

- Le chantier rue de l'Abbaye a bien démarré : 66 camions de gravats ont été évacués. Les rats se sont également manifestés, si vous êtes envahis par les petits rongeurs, prenez contact avec le personnel technique qui vous fournira des sachets de poisons appropriés.
Première proposition pour la nomination de la rue créée : rue Chantal Morel

- L'« adressage » de l'ensemble de la commune devra être réalisé avant la fin de l'année. Il est rappelé à tous les administrés qu'ils doivent faire figurer le numéro de leur habitation (visible de la voie publique) et leur nom sur leur boîte aux lettres.

- Demande de l'association « le Chœur du Nord », chorale implantée à Amiens, à la recherche d'une salle de répétition pouvant accueillir 80 personnes, le lundi ou le mercredi, à partir de septembre, hors vacances scolaires jusqu'à Noël. Cette association propose un concert gratuit en échange.

- Demande d'autorisation pour aménager les 36 logements dans la rue de l'Hirondelle : la modification des installations de sécurité de la rue de l'Hirondelle.

M. le Maire rappelle que pour améliorer la sécurité de la rue de l'Hirondelle, des aménagements pour limiter la circulation et des places de stationnement ont été réalisés pour un coût de 70 000 €. D'autre part, la commune attend une réponse de Mme TAVERNIER de la communauté de communes pour savoir quel impact auront ces nouvelles constructions sur la possibilité communale de bâtir un autre lotissement.

- Une réunion préparatoire pour lancer les ateliers de décorations de Noël aura lieu le mercredi 20 septembre à 18h30. Appel à la participation des habitants pour rendre la décoration plus belle !

- Pendant les travaux sur le plateau multisport qui s'achèveront normalement fin septembre, son utilisation est interdite. Pour l'inauguration (date non fixée), des ateliers enfants seront proposés.

- Le vendredi 8 septembre 2023 à partir de 10h00, AXA propose une permanence en Mairie pour une complémentaire santé.

- L'association « des robin-e-s des bennes » a passé un partenariat avec des magasins locaux pour récupérer les invendus et les redistribuer à leurs bénéficiaires adhérents. Ce service pourrait intéresser des familles de la commune.

- Le partenariat avec le CCAS de Villers-Bretonneux a démarré et 4 personnes ont pu recevoir leurs premiers colis alimentaires. Par contre, il est toujours en attente de la somme de 205.60€ de la collecte obtenue à l'initiative des élus de la liste citoyenne.

Dates à retenir :

- ✚ 9 septembre : Run 2 k (test de forme sur 2 km)
- ✚ 16 septembre : Visite du patrimoine (Eglise St-Marcel)
- ✚ 21 septembre : Bébés lecteurs à la bibliothèque de Marcelcave
- ✚ 19 octobre : Bébés lecteurs à la bibliothèque de Marcelcave
- ✚ Les 4 et 5 novembre : Expo-Vente
- ✚ 12 novembre : Les 5 km de la Corrida de Marcelcave
- ✚ 19 novembre : Repas des Aînés
- ✚ 23 novembre : Bébés lecteurs à la bibliothèque de Marcelcave
- ✚ 25 et 26 novembre : Bourse aux jouets
- ✚ 2 décembre : Téléthon
- ✚ 16 décembre : Goûter des Sixties et Colis de Noël
- ✚ 21 décembre : Bébés lecteurs à la bibliothèque de Marcelcave
- ✚ 06 janvier 2024 : Galette des Rois
- ✚ 07 janvier 2024 : Vœux du Maire

Et au café de la Place :

- ✚ 9 septembre : Confection de serviettes mensuelles à 15h30 pour la solidarité Ukraine.
- ✚ 9 septembre : Repas Polonais sur réservation à 19h00
- ✚ 13 septembre : Animation Enfants : Fabrication de jeux pour la kermesse à 15h00
- ✚ 16 septembre : Kermesse des enfants à 15h00
- ✚ 20 septembre : Présentation des micro-brasseurs à 19h00
- ✚ 22 septembre : Lecture-spectacle et débat : Pourquoi les pauvres sont de plus en plus pauvres et les riches de plus en plus riches
- ✚ 23 septembre : Repair café + ventes de vélos à 17h00
- ✚ 23 septembre : Présentation de l'association les "Herbes Folles" à 18h30
- ✚ 23 septembre : Concert "Les Endimanchés" à 20h00
- ✚ 27 septembre : Dégustation des légumes et fromages de l'Amap de bayonvillers à 19h00
- ✚ 29 septembre : Soirée Karaoké à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.